

# La Roche-sur-Foron, Massongy: « On n'ose même plus porter secours, par peur de se faire arrêter »

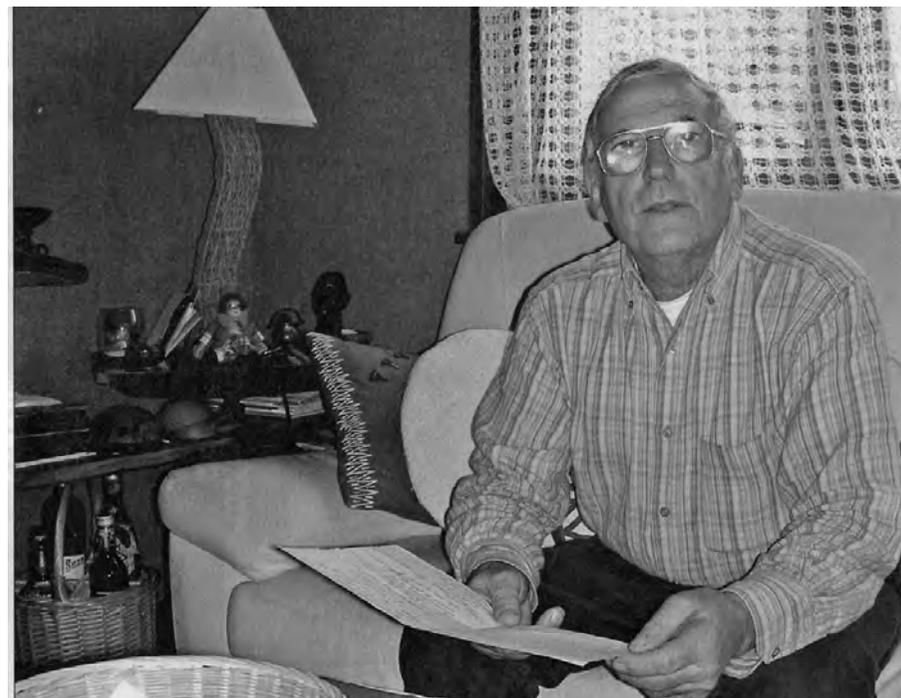
*On ne va pas être jugés pour savoir si on a bien fait ou non de sauver des enfants mais sur nos propos », soupirent le Chablaisien Pierre Favre et le Rochois Gérard Chevrot, convoqués le jeudi 10 juin à la barre du tribunal correctionnel de Pau pour « outrage à personne dépositaire de l'autorité publique ». Le préfet des Pyrénées-Atlantiques leur reproche d'avoir fait allusion à l'Histoire, dans des courriels censés manifester leur indignation devant l'arrestation brutale et le placement en centre de rétention d'une famille albanaise et de ses deux enfants de 5 et 7 ans.*

*QUELQUE PART, je me sens dans la peau du personnage que j'ai mis en scène », raconte Pierre Favre, le président et fondateur de la troupe de théâtre « Fun en bulle », à Douvaine. À l'instar de François Blandin, le héros de sa dernière pièce « Les Murmures du Pamphiot », destinée à commémorer le 150<sup>e</sup> anniversaire de l'Annexion de la Savoie à la France, ce dangereux « droits de l'homme » a l'impression d'être plus sanctionné pour ses idées que pour ses faits réels. « Je ne suis pourtant pas un délinquant », s'insurge-t-il en glissant un œil incrédule sur sa citation à comparaître devant le tribunal de Pau, le 10 juin prochain. Une date quasi identique à celle du rattachement officiel. Tout un symbole. Le soir même, sa troupe devra annuler une représentation au château de Thénières, à Ballaison. Près de 70 acteurs condamnés au mutisme. Au lieu de raconter l'histoire vraie de ce Savoyard envoyé au bagne parce qu'il n'avait pas su taire son antibonapartisme et son refus de devenir français. « À lui aussi, on a trouvé un prétexte pour le faire taire. On l'a accusé d'avoir volontairement incendié son moulin à Corzent [NDLR : près de Thonon-les-Bains] et on l'a envoyé en Nouvelle-Calédonie ».*

Drapé dans la dignité de l'âge, Pierre Favre ne nie pas être un homme qui n'a jamais vraiment su étouffer ses convictions. Mais rien d'extrémiste. Tout juste cet ancien professeur d'histoire-géographie a-t-il longtemps milité au sein du

SNES (syndicat national de l'enseignement secondaire). L'enseignement, c'est sa vie. Un métier qui l'a porté jusqu'en Côte-d'Ivoire, où il s'est familiarisé avec la démocratie africaine. Sans s'imaginer qu'un jour, ce serait lui qu'on tenterait de bâillonner. Pour avoir « réagi humainement », proteste-t-il.

La descente aux enfers a commencé en juin 2009, lorsque ce vaillant septuagénaire s'est vu convoqué à la gendarmerie de Douvaine comme une « caillera » de cité. « Là, ils m'avertissent que le préfet de Pau a déposé plainte contre moi pour outrage à personne dépositaire de l'autorité publique dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions <sup>(1)</sup> ». Rien que ça. Pierre Favre tombe des nues. « Je ne me souvenais plus ». Et puis, ce n'est pas la première fois qu'il écrit à une haute personnalité dans des termes pas toujours bien choisis. « J'ai l'habitude, explique-t-il. Cela fait 5 ou 6 ans que je reçois régulièrement des courriels de RESF (réseau éducation sans frontières) qui nous demande de saisir les autorités à propos de tel ou tel dossier ».



Pierre Favre, le « patron » des « Fun en bulle », se serait bien passé de cette petite publicité. « J'avais autre chose à penser avec mon projet de pièce pour le 150<sup>e</sup> anniversaire du rattachement de la Savoie à la France ». Une œuvre subversive, basée sur l'histoire vraie d'un Savoyard envoyé au bagne pour avoir osé manifester son hostilité à Bonaparte et à l'Annexion

Humaniste, Pierre Favre prête toujours une attention particulière à ces demandes. Celle en cause date de juillet 2008. À l'époque, RESF signale le cas d'une famille albanaise, placée en centre de rétention avec leurs fillettes de 5 et 7 ans. C'est ce dernier détail qui a fait chavirer le cœur d'ancien enseignant de Pierre Favre. Pour lui, « *la place des enfants n'est pas dans un centre de rétention. L'école est un lieu d'intégration, il ne fallait surtout pas les sortir de là* ». Il souscrit donc tout à fait aux propos de RESF et, comme beaucoup d'autres, relaye illico le courriel d'indignation au préfet des Pyrénées-Atlantiques. Le message manque certes un peu de nuances. « *Voilà qui ressemble aux méthodes de la Gestapo* », laisse-t-il échapper. En s'étonnant que « *le 16 juillet à l'aube, jour de prise de fonction du nouveau préfet, cette famille est brutalement réveillée par des coups violents portés à sa porte* ».

### EXCÈS DE ZÈLE ?

« *La famille menacée avait obligation de quitter le territoire français. Elle attendait un jugement depuis 3 mois pour réviser cette ordonnance. Le préfet nouvellement nommé l'a mise en rétention tout de suite alors que rien ne l'y obligeait. Mon indignation vient de là. Il n'avait pas besoin de le faire si ce n'est pour se faire bien voir, faire du chiffre par ambition* », proteste de son côté Gérard Chevrot. Comme Pierre Favre, cet ancien ingénieur venu passer sa retraite au pays natal à Saint-Sixt, près de La Roche-sur-Foron, convoqué lui aussi devant le tribunal. Conseiller municipal de cette petite commune rochoise et militant d'Amnesty International depuis plus de 40 ans, il n'a rien d'un néophyte de la dénonciation et ne se lance pas dans l'aventure sans certaines raisons. « *D'ailleurs, explique-t-il, les personnes interpellées ont été libérées par la justice un peu plus tard et sont toujours en France* ». Alors, « *pourquoi un zèle pareil ? En quoi ça sert, la France ? En plus une famille menacée de mort dans son pays ! Avant de faire ça, on se renseigne un peu. Mon mel est vraiment orienté contre cet excès de zèle. Quelle autre motivation que l'ambition pouvait avoir le préfet ?* », se demande-t-il. Avant d'ajouter, imprudemment, « *comme Papon et ses chefs en d'autres temps ?* »

Pierre Favre et Gérard Chevrot ne seront pas les seuls à établir la comparaison. « *En d'autres temps, d'autres fonctionnaires zélés ont obéi ainsi aveuglément, sans états d'âme... C'était à Vichy* », hasarde à son tour le Savoyard Yves Ribault. Un autre se dira « *tombé des nues* » en apprenant « *que l'on autorise l'enfermement d'enfants, cela me rappelle une triste époque où on mettait les enfants dans des wagons* ». Une autre encore a seulement demandé que « *cesse le scandale des rafles* »...

Quelques phrases qui vaudront à leurs auteurs une petite garde à vue avec interrogatoire en règle. « *Ils voulaient tout savoir sur nous, vie, fréquentations, opinions... et on en passe* ». Et puis plus rien, jusqu'au début janvier. Les souhaits de bonne année sont arrivés par huissier. Avec rendez-vous, le

10 juin à 8h45, à l'audience du tribunal correctionnel de Pau. Les prévenus n'ont pourtant pas à se plaindre ; dans les temps qu'ils dénoncent, c'était le peloton d'exécution. Mais le petit papier bleu leur reste en travers de la gorge. « *Je ne m'attendais pas à être poursuivi pour ça* », bégaie Gérard Chevrot en vieux routier de la contestation. Des courriels comme celui qu'on lui reproche, voilà des années qu'il en envoie. « *Plusieurs par semaine et pas que pour RESF* ».

Il est vrai qu'en matière de droits de l'homme, il y a, hélas, « *de quoi faire dans le monde entier* ». Certes, « *au niveau d'Amnesty International, c'est très carré. On écrit souvent pour des raisons graves, des cas de tortures ou d'incarcérations arbitraires, ou alors de manière thématique sur des lois non votées ou pas appliquées. Dans ce cadre-là, les règles de rédaction amnistiennes sont très protocolaires, avoue-t-il. Mais quand j'écris individuellement, ça part plus vite. Je suis un peu plus direct* ». À tel point que « *l'utilisation des termes qu'on me reproche, je suis sûr que ce n'est pas la première fois* ». Sauf que jusqu'à présent, « *je n'ai jamais été poursuivi* ».



Membre d'Amnesty International, Gérard Chevrot s'inquiète des dérives totalitaires du pouvoir

## POLITIQUE D'INTIMIDATION ?

Alors, pourquoi maintenant ? Gérard Chevrot a son idée. N'hésitant pas à politiser le débat, il voit dans ces assignations les signes d'une avancée autoritariste. « *Ça corrobore les dérives qu'on sent par ailleurs avec des policiers au-dessus des lois qui se comportent comme des shérifs et des tribunaux qui ne suivent pas. Tout cela entre dans un contexte général où le pouvoir veut tout contrôler, ne tolère pas les opposants* ». D'ailleurs, ajoute-t-il, « *je n'ai été qu'à moitié surpris. Sarkozy avait dit à l'époque : « Poursuivez ». Le préfet n'a fait qu'appliquer les consignes. Ça m'a surpris sans plus dans le régime où on est* ».

Sans renier ses amitiés à gauche, Pierre Favre se veut, pour sa part, plus modéré. « *Le préfet s'est senti injurié. Il a porté plainte contre les gens qui ont fait référence à une période de l'Histoire* ». Même s'ils l'ont fait plus pour manifester leur indignation que pour accuser. C'est un peu ce qui le gêne, dans cette affaire. « *On ne va pas être jugés pour savoir si on a bien fait ou non de sauver des enfants mais sur nos propos. Moi qui suis professeur d'histoire, je trouve que c'est aberrant. On n'est pas d'accord Nous réclamons la liberté d'expression et celle de faire référence à l'Histoire* ». D'autant plus que depuis des années, « *c'est toujours le même genre de messages et je n'ai jamais entendu parler de gens poursuivis* ». D'ici à penser que lui et ses 5 compagnons sont appelés à servir d'exemples...

Pas question, pour autant, de se laisser faire sans réagir. « *Ce qui me travaille le plus, soupire Pierre Favre, c'est que je n'ai voulu offenser personne. Mais la liberté de conscience et d'expression, c'est capital* ». Assignation en main, le Chablaisien a alors pris contact avec RESF des Pyrénées-Atlantiques, qui lui a proposé les services d'une avocate chargée de défendre l'ensemble des prévenus. Plus localement RESF 74, dirigée par un ex-collègue du SNES, Jean-Michel Labaille, prenait le relais et mettait sur pied un collectif de soutien sur Annecy. Une pétition était aussitôt rédigée par les principales associations d'aides aux migrants, la ligue des droits de l'homme, des syndicats d'enseignants et des partis politiques, essentiellement de gauche (PC, PC, ATTAC 74,...). « *Comme les six de Pau, nous estimons que les enfants n'ont pas leur place dans un centre d'enfermement. Nous nous inquiétons de voir qu'une référence à l'Histoire pour apprécier une politique puisse être assimilée à un outrage à haut fonctionnaire alors qu'il s'agit d'une démarche intellectuelle qui procède de la liberté d'expression, droit inscrit dans notre Constitution et fondamental dans toute démocratie* », dénonce la missive collective. « *Nous protestons contre l'utilisation faite ici du délit d'outrage pour tenter de limiter la portée de ce droit, dont nous revendiquons l'usage plein et entier* ».

D'autres actions sont en vue. Le groupe des « *six de Pau* », comme il est désormais surnommé, sera présent le 16 mai au rassemblement citoyen organisé par les associations de résistants sur le plateau des Glières, pour contrer la récupération politique de ce lieu de mémoire par le président Sarkozy. Encore

une allusion à l'Histoire. Une matière que le gouvernement souhaite voir supprimer de certains programmes scolaires. Et les professeurs d'histoire avec ? « *Ce qui me choque, reprend Gérard Chevrot, c'est que si le préfet a le temps de porter plainte, il aurait eu celui de me répondre. Car dans mon courriel, j'ai juste posé une question. J'aurais aimé qu'il m'explique pourquoi il a fait ça et pourquoi cette famille* ». Au lieu de ça, une invitation devant le tribunal.

Une réaction d'autant plus incongrue, estime de son côté Pierre Favre, qu'« *il a fallu faire des recherches pour savoir à qui appartenaient toutes les adresses mail. Ils ont mobilisé tous les services de police et de France Télécom pour ça. Quand je pense au temps et au fric investis là-dedans...* »

« *Je trouve scandaleux de solliciter tant de moyens publics qui auraient dû être utilisés pour autre chose, renchérit Gérard Chevrot. C'est un détournement de l'appareil d'État à des fins partisans* ». Diantre !

Et Pierre Favre d'avertir : — « *Ça peut arriver à n'importe qui. C'est fait exprès pour décourager les gens. On n'ose même plus porter secours, par peur de se faire arrêter* ».

« *C'est une politique d'intimidation, conclut Gérard Chevrot. On veut décourager les consciences qui s'élèvent contre certaines pratiques. Un régime qui veut que tout le monde se tienne à carreau, avec la trouille, c'est de moins en moins de la démocratie. On concentre tous les pouvoirs et on étouffe ceux qui veulent le dénoncer Les acquis de 1945 sont finis* ».

Il ne reste plus au sourcilleux préfet des Pyrénées-Atlantiques qu'à poursuivre l'État pour outrage. Le palais de justice de Pau siège... place de la Libération.

(1) Infraction passible de 6 mois d'emprisonnement et 7.500 euros d'amende.

**Serge Coste – La Faucigny du 6 Mai 2010**